

COMITÉ DU LABEL DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE

Paris, le 17 février 2016 - N° 112/L002/Label

AVIS D'EXAMEN

Projet MUSE (Multimode Sur l'Enquête emploi) : deux expérimentations quantitatives

Service producteur: Insee - Direction des statistiques démographiques et sociales - Département de l'emploi et des revenus d'activité, Division Emploi

Opportunité : avis favorable émis le 16 octobre 2009 par la Commission Emploi, qualification et revenus du travail

Réunion du Comité du label du 27 janvier 2016 (commission Ménages)

A l'Insee, le programme « Ambition 2015 » a fixé comme objectif pour l'Institut « le développement d'enquêtes multimode auprès des ménages et la généralisation de la collecte par internet ». Une déclaration d'intention de projet « Expérimenter et généraliser le recours à internet dans l'enquête Emploi dans le cadre d'une collecte multimode », s'inscrivant dans cette démarche, a été déposée en 2012.

L'enjeu du projet MUSE (MUltimode sur l'Emploi) est de diversifier les modes de collecte de l'enquête Emploi en continu en proposant aux occupants des logements échantillonnés la possibilité de répondre sur internet.

Un des objectifs majeurs étant de s'adapter aux nouveaux comportements des ménages, et ainsi couvrir des populations qui ne répondent pas aux enquêtes en face à face et/ou par téléphone et donner également une image de l'Institut plus moderne.

Les deux expérimentations quantitatives - expérimentation dite « de grande envergure » et le test du module A - s'inscrivent dans un programme plus large d'expérimentations. En 2014 et 2015, trois expérimentations qualitatives ont été menées, dont le principal objectif était de tester et améliorer les e-questionnaires de l'enquête Emploi, de première interrogation et de réinterrogation. Les deux expérimentations quantitatives de 2016, si elles sont concluantes, seront suivies par des tests de protocole, visant à préparer l'implémentation du multimode.

Le champ des deux expérimentations couvre l'ensemble des personnes vivant en ménage ordinaire en France métropolitaine. Les logements enquêtés, tirés dans le répertoire statistique des logements (RSL), sont enquêtés dans leur résidence habituelle.

L'objectif principal de l'expérimentation de grande envergure, en trois interrogations, est d'évaluer, à grande échelle, comment le questionnaire « passe » sur internet et ainsi de mesurer le taux de réponse sur internet et caractériser les répondants. Pour cette expérimentation, tous les individus du ménage âgés de 15 ans ou plus rempliront un questionnaire individuel.

L'expérimentation du module A-BIT d'Eurostat, en une seule interrogation, a pour objectif principal de mesurer l'effet du projet de nouveau questionnaire sur le taux de chômage et le taux d'emploi.

Les expérimentations se font par l'intermédiaire d'un questionnaire informatisé par internet.

La collecte se déroulera entre mars et octobre 2016.

Expérimentation de grande envergure :

- Première interrogation : 3 semaines de référence, du 7 au 27 mars. Collecte sur 5 semaines, du 14 mars au 17 avril :
- Deuxième interrogation : 3 semaines de référence, du 6 au 26 juin. Collecte sur 5 semaines, du 13 juin au 17 juillet ;
- Troisième interrogation : 3 semaines de référence, du 5 au 25 septembre. Collecte sur 5 semaines, du 12 septembre au 16 octobre.

Module A: 4 semaines de référence, du 16 mai au 12 juin. Collecte sur 6 semaines, du 23 mai au 2 juillet.

S'agissant des instances de concertation, le Comité de suivi du projet se réunit une fois par mois et le Comité de pilotage, quant à lui, se réunit deux fois par an.

Chaque expérimentation fera l'objet d'une note de bilan, diffusée en interne à l'Insee et publiée sur l'intranet du projet.

Les exploitations des résultats permettront de répondre aux objectifs assignés aux expérimentations, et notamment de caractériser les taux de réponse en fonction du profil des individus et de leur situation sur le marché du travail.

* *

Historique des expérimentations

Les deux expérimentations quantitatives présentées s'inscrivent dans un programme plus large d'expérimentations, le projet MUSE. En 2014 et 2015, trois expérimentations qualitatives ont été menées, dont le principal objectif était de tester et d'améliorer les e-questionnaires de l'enquête Emploi, de première interrogation et de réinterrogation. Les deux expérimentations quantitatives de 2016, si elles sont concluantes, seront suivies par des tests de protocole, visant à préparer l'implémentation du multimode.

Remarques générales

Le Comité ne juge dans cet examen du projet des expérimentations programmées que les opérations présentes. Il encourage le service à réaliser ces expérimentations et à revenir ultérieurement devant le Comité pour présenter à la fois leurs résultats et les autres tests qu'il envisage de poursuivre, notamment lorsque le questionnaire BIT sera stabilisé.

Cependant, le Comité regrette que l'expérimentation proposée repose sur la base d'un protocole différent du protocole cible de la future enquête Emploi, notamment par le fait que la 1ère interrogation est une interrogation internet, alors que, dans l'enquête Emploi, elle restera une enquête en face à face. Le Comité prend note des contraintes du service mais il attire son attention sur les limites, en particulier dans l'interprétation des résultats, de la validité de cette expérimentation et il l'invite à ne pas oublier cette faiblesse par rapport à l'objectif qui est visé.

Le Comité du label émet les recommandations ou suggestions suivantes :

À terme, il serait souhaitable d'envisager un futur test dans lequel le Comité du label pourrait juger un protocole avec une 1^{ère} interrogation par internet et un débranchement ultérieur soit vers le téléphone, soit vers l'internet en 2^{ème} interrogation, sous réserve de disposer des outils techniques permettant le basculement vers le bi-mode.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE 2

Le Comité attire l'attention du service sur le caractère central de la traduction du questionnaire BIT et sur la nécessité en découlant de faire de nouveaux tests lorsque le questionnaire BIT, dans une version anglaise acceptable et ensuite dans une version française traduite, seront disponibles.

Concernant l'échantillonnage pour le test du module BIT, dont les paramétrages techniques ne sont pas encore totalement connus, le Comité souhaitera obtenir les spécifications précises quand celles-ci seront définies à partir des résultats du test dit « de grande envergure ».

Le Comité regrette que la taille de l'échantillon prévue pour le test du module BIT soit faible et ne permette de déceler de manière significative que des variations de l'ordre de 1 % sur la variable « taux de chômage », seuil bien supérieur à la précision actuelle de l'enquête Emploi et aux évolutions habituellement commentées. Néanmoins, il note que le service envisage de réaliser ultérieurement des tests de plus grande envergure sur ce module BIT et ce, dès la finalisation du questionnaire. Par ailleurs, le Comité prend note du fait que le service a dû opérer un arbitrage entre coût/efficacité et il l'encourage à se doter de tous les éléments de décision et d'argumentaire vis-à-vis d'Eurostat pour infléchir les futurs règlements européens.

Protocole de collecte

Lettres-avis:

Outre les remarques indiquées dans le rapport du prélabel, deux compléments (détaillés dans le relevé de décisions) ont été formulés en séance, le service est invité à les prendre en compte.

Le Comité note que les résultats du test sur la lettre-avis apportent des éléments intéressants et pourront être mis à profit dans le guide des lettres-avis pour les interrogations par internet.

Le Comité rappelle que l'identifiant et le mot de passe doivent être positionnés dans le corps de la lettre, pour éviter tous risques qu'ils ne soient dévoilés dans les enveloppes à fenêtre.

Questionnaire:

Plusieurs remarques formulées en séance complètent celles du prélabel (détaillées dans le relevé de décisions), le service est invité à les prendre en compte.

S'agissant de l'ergonomie du questionnement, un certain nombre de suggestions ont été faites en séance :

- la possibilité de proposer à l'enquêté de disposer du récapitulatif, soit de l'ensemble du questionnaire, soit de certaines parties de celui-ci ;
- la possibilité offerte à l'enquêté d'enregistrer ou d'imprimer son questionnaire après validation ;
- pour des tests futurs de grande envergure, la possibilité d'avoir des vidéos ou des présentations qui pourraient, si l'enquêté le souhaite, matérialiser davantage l'interface avec une personne plutôt qu'avec une machine ;
- suite aux recommandations de la Cnil, le Comité attire l'attention du service sur la nécessité d'avoir des procédures de consentement confirmé, lorsqu'il existe des questions sensibles obligatoires ;
- pour le moyen terme, le Comité suggère de mettre en place une organisation et une information pour permettre aux enquêtés d'accéder à des lieux où ils puissent disposer d'un accès internet, quand eux-mêmes ne disposent pas d'outils chez eux.

<u>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</u>

Le Comité du label de la statistique publique émet un avis d'examen favorable au projet MUSE pour l'année 2016 et il propose l'attribution d'un numéro de visa spécifique (en vue de leur inscription au Journal Officiel) et l'octroi du caractère obligatoire.

Cet avis d'examen est valide pour l'année 2016

Le Président du Comité du label de la statistique publique

Benjamin Camus